



Essex Furukawa Magnet Wire LLC

Code de déontologie



Table des matières

3 Lettre du PDG

4 Code de déontologie

5 NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE MARCHÉ

5 NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'INTEGRITÉ

6 NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

6 NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

7 NOTRE ENGAGEMENT ENVERS NOS SALAIRES

7 NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SINCÉRITÉ DE L'INFORMATION ET DES COMPTES

8 QUI PUIS-JE CONTACTER SI JE ME POSE DES QUESTIONS, OU SI J'AI DES INQUIETUDES OU DES DOUTES, CONCERNANT LE *CODE DE DEONTOLOGIE* ?

9 SYSTÈME D'ALERTE CONFIDENTIELLE

9 QUAND DOIS-JE FAIRE PART DE MES PRÉOCCUPATIONS OU POSER DES QUESTIONS ?

Lettre du PDG



Chers collègues de Essex Furukawa,

Dans nos efforts pour rester en tête de notre secteur concurrentiel, une de nos principales priorités en tant qu'organisation doit être la préservation d'une culture où chaque employé est toujours prêt et motivé pour aider nos clients, employés et actionnaires.

Le *Code de déontologie* de Essex Furukawa est élaboré pour fournir à tous les employés des directives sur la façon de prendre des décisions difficiles pour l'entreprise dans le plus grand respect des normes d'intégrité et d'éthique. Conjointement à d'autres politiques de l'entreprise, le *Code de déontologie* énumère les comportements qui définissent le mieux qui nous sommes et ce à quoi nous aspirons en tant qu'entreprise. Le *Code de déontologie* permet de comprendre et de façonner notre vision sur nos comportements en tant que représentants de Essex Furukawa. Par conséquent, nous devons respecter non seulement le contenu du *Code de déontologie*, mais également l'objet et l'esprit qui le sous-tendent.

En tant qu'équipe qui partage la même vision et les mêmes valeurs de base, je n'ai aucun doute quant à notre succès ensemble. Merci de votre implication sans faille dans la construction de l'avenir de notre société.

Brian Kim

Président-directeur général
Superior Essex Inc.

Code de déontologie

Essex Furukawa Magnet Wire LLC est déterminée à exercer son activité dans le respect des normes d'intégrité et d'excellence les plus rigoureuses, ainsi que conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Nous ne pouvons atteindre cet objectif qu'avec la participation pleine et entière de l'ensemble des salariés de l'entreprise, c'est-à-dire, de tous les salariés, dirigeants et administrateurs, où qu'ils se trouvent dans le monde. Il incombe à chacun d'entre nous de se conformer aussi bien à l'esprit qu'à la lettre de l'ensemble des règlements et des normes en vigueur, ainsi que du présent *Code de déontologie*.

Ce *Code de déontologie* souligne les principes éthiques et légaux gouvernant la Société dans la conduite de ses affaires. Des recommandations plus détaillées figurent dans les politiques et procédures de la Société. En Amérique du Nord, ces politiques incluent les Normes de conduite professionnelle et le Manuel de l'employé de la Société. Vous pouvez consulter les politiques et les procédures de la Société qui s'appliquent à vous en contactant votre représentant du service des ressources humaines ou sur le site intranet de la Société.

Le *Code de déontologie* et d'autres politiques s'appliquent à l'ensemble des mandataires sociaux et des salariés de Essex Furukawa Magnet Wire LLC, de ses filiales et des sociétés qui en dépendent.



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE MARCHÉ

La Société est déterminée à faire concurrence à ses rivaux sur le marché dans le respect de la légalité et de la déontologie. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans toutes nos transactions avec clients, fournisseurs et prestataires professionnels.

Aux fins d'honorer cet engagement :

- l nous n'avons jamais recours à des moyens illégaux ou contraires à la déontologie pour nous renseigner quant à nos concurrents, et nous collectons les renseignements de manière appropriée et légale ;
- l nous commercialisons et vendons nos produits avec honnêteté et intégrité, ainsi que dans le respect des lois en vigueur ;
- l nous faisons concurrence à nos rivaux dans un total respect de la législation en vigueur relative au contrôle des concentrations et de la concurrence.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'INTEGRITE

Sans la bonne réputation qui est la nôtre, la Société ne pourrait pas prospérer. Chacun d'entre nous doit agir pour préserver et renforcer la réputation de la Société. Pour y parvenir, chacun d'entre nous doit faire preuve d'intégrité dans chacun de ses actes.

Aux fins d'honorer cet engagement :

- l Nous évitons les conflits d'intérêts réels ou éventuels. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'une de nos décisions ou certains des intérêts que nous poursuivons sont de nature à entraver ou empêcher l'exécution loyale et effective de nos obligations à l'égard de la Société ;
 - Nous sommes conscients du fait que les conflits d'intérêts peuvent résulter de/du :
 - la possession d'une participation financière dans le capital d'un concurrent ;
 - la possession d'une participation financière dans le capital d'une société en affaires avec, ou sous-traitante de la Société ;
 - le fait de profiter d'opportunités pour l'entreprise dont nous venons à prendre connaissance du fait de nos fonctions ;
 - l'obtention de prêts consentis par une organisation travaillant avec la Société ; ou
 - le recrutement de proches parents.
- Nous savons que les activités et les intérêts financiers de nos conjoints, proches, enfants, parents ou beaux-parents, peuvent être à l'origine de conflits d'intérêts potentiels ou de l'apparence de conflits d'intérêts.
- l Nous ne proposons ni n'acceptons aucuns cadeaux, y compris des repas et distractions, à moins que la politique de la Société ne l'autorise.
- l Nous divulguons tous conflits d'intérêts éventuels, conformément à la politique de la Société relative aux conflits d'intérêts.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIERE DE RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

La Société est déterminée à se conformer à l'ensemble des lois, règlements et normes applicables à notre activité.

Aux fins d'honorer cet engagement :

- | sur une base mondiale, nous nous conformons à l'ensemble des lois, règlements et normes régissant nos activités, y compris la recherche et le développement, la fabrication, le marketing, la distribution et la vente de nos produits.
- | nous n'autorisons pas les paiements, directs ou indirects, à des représentants de l'État ou agents publics, dans la mesure où cela pourrait être considéré comme de la corruption, contraire à la législation en vigueur. Nous sommes conscients du fait que les « représentants de l'État et agents publics » englobent non seulement les employés des administrations publiques d'État et des collectivités territoriales, mais aussi les membres de partis politiques, les candidats à des fonctions publiques et les salariés des établissements et entreprises publics.
- | nous n'échangeons ni ne divulguons de manière inappropriée, quelque information confidentielle dont nous aurions connaissance, c'est-à-dire une information non publique qui serait importante pour permettre à une personne de décider s'il convient d'acheter ou de vendre des actions de la Société.
- | nous n'autorisons pas les activités politiques personnelles sur le temps de travail dû à la Société, ni l'utilisation des ressources de cette dernière en liaison avec des activités de ce type, à moins que lesdites activités ne soient spécifiquement protégées par les lois en vigueur.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIERE DE PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIETE

Nous agissons au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires, et apportons un soin particulier à l'utilisation des actifs et des ressources de l'entreprise.

Aux fins d'honorer cet engagement :

- | nous protégeons l'ensemble des actifs de la Société, y compris ses ordinateurs et réseaux, contre les utilisations abusives ou le vol ;
- | nous conservons les livres et registres de la Société conformément à la législation en vigueur et aux principes directeurs applicables en matière de conservation d'archives ;
- | nous protégeons les informations confidentielles, exclusives et personnelles de la Société contre toute divulgation illicite ou non autorisée ;
- | nous protégeons les droits de propriété intellectuelle de la Société (comme, par exemple, ses brevets, marques, secrets commerciaux et droits d'auteur) et nous respectons les droits de propriété intellectuelle des autres.



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS NOS SALARIES

La Société est animée par le souci de traiter tous ses salariés avec dignité et respect, et de leur offrir un lieu de travail libre de toute discrimination. La sécurité de nos salariés et des autres personnes travaillant avec la Société est pour nous une priorité.

Aux fins d'honorer cet engagement :

- | nous recrutons, embauchons, formons, promouvons et de manière générale, employons sans tenir compte de la race, de la religion, du sexe, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, du statut d'ancien combattant ni de quelque statut protégé que ce soit, et ce, conformément aux règles en vigueur ;
- | nous ne tolérons pas de harcèlement, que ce soit de la part des cadres ou des salariés ;
- | nous encourageons un cadre de travail sans drogue et sans alcool, et nous attendons des salariés qu'ils ne soient pas sous l'influence de drogues illégales ni de l'alcool lorsqu'ils exécutent leurs obligations envers la Société ;
- | nous assurons un environnement de travail favorisant et protégeant la santé et la sécurité de nos salariés.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIERE DE SINCERITE DE L'INFORMATION ET DES COMPTES

La Société est déterminée à atteindre des objectifs de croissance et de bénéfices. Nous ne voulons aucune ambiguïté concernant nos opérations et nos performances. La Société a le souci de mettre des informations exactes et fiables à la disposition de la direction, des salariés, des clients et des parties intéressées.

Aux fins d'honorer cet engagement :

- | nous tenons des livres et registres exacts et complets, et nous n'établissons jamais de comptes erronés ou trompeurs, y compris s'agissant des états de dépenses ou des feuilles de présence ;
- | nous nous conformons aux politiques et procédures de la Société, et nous respectons ses systèmes de contrôle interne, conçus pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité de nos livres et registres, sans tenter d'y soustraire quoi que ce soit ;
- | nous signalons sur-le-champ toutes préoccupations concernant l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers ou des dossiers de l'entreprise ;
- | nous nous conformons aux politiques de la Société en matière de communication avec le public et les parties intéressées.





QUI PUIS-JE CONTACTER SI JE ME POSE DES QUESTIONS, OU SI J'AI DES INQUIETUDES OU DES DOUTES, CONCERNANT LE *CODE DE DEONTOLOGIE* ?

La plupart des difficultés concernant le *Code de déontologie* et la manière dont il s'applique dans une situation donnée peuvent être réglées localement avant qu'elles ne deviennent des problèmes pour la Société, les salariés ou le public. La Société encourage les salariés à communiquer leurs idées, faire part de leurs préoccupations ou poser des questions à propos du *Code*, en particulier concernant les aspects légaux ou déontologiques. Il incombe à tous les cadres et responsables d'apporter leur soutien et de veiller à la bonne application de la présente politique, en « ouvrant leur porte » à leurs subordonnés directs, mais aussi à tous salariés susceptibles de se tourner vers eux. Bien que nous espérons que les salariés se sentent suffisamment à l'aise pour discuter avec leur supérieur des difficultés auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés, il est des cas dans lesquels un supérieur hiérarchique direct ne peut répondre aux préoccupations de son subordonné. Vous disposez alors de différents outils susceptibles de vous aider.

Vous pouvez ainsi contacter chacune des personnes ci-après :

- | le niveau hiérarchique supérieur à celui de votre supérieur hiérarchique direct ;
- | le responsable de votre unité fonctionnelle ;
- | un membre du service juridique ;
- | un représentant local, ou au niveau du siège, du service des Ressources humaines ;
- | le Chief Compliance Officer (Responsable de la Conformité au niveau du Groupe).

Même si vos questions et préoccupations peuvent souvent trouver des solutions au niveau local, le Chief Compliance Officer constitue une autre manière de régler les difficultés qui ne peuvent trouver d'issue à l'échelon local et, de manière générale, est un destinataire naturel des préoccupations ou demandes d'informations ou de conseils concernant le *Code de déontologie*. Vous pouvez contacter le Chief Compliance Officer par courriel à l'adresse compliance@spsx.com ou par téléphone au 001 (770) 657-6000.

SYSTEME D'ALERTE CONFIDENTIELLE

Bien que vous deviez être en mesure de résoudre les problèmes de conformité par le biais des ressources énumérées dans le *Code de déontologie*, il peut y avoir des situations où il s'avère nécessaire de présenter un problème ou une préoccupation de manière confidentielle. Pour cette raison, la société a établi le Système d'alerte confidentielle. Tous les salariés européens soumettant des messages par le biais de ce système doivent s'identifier (sauf en cas de circonstances exceptionnelles justifiant l'anonymat). Le Chief Compliance Officer de la société, ou un membre du personnel sous sa supervision, examinera

chacun des messages. Au cours du processus visant à répondre à votre préoccupation, il se pourrait que l'on vous demande de plus amples informations au sujet de votre message, mais ce, de manière confidentielle. Le système produira un code de 15 chiffres pour chaque plainte ou commentaire, que vous pourrez utiliser pour effectuer un suivi de votre message, fournir de plus amples informations ou modifier l'information soumise, et interagir confidentiellement avec le Chief Compliance Officer ou d'autres personnes autorisées ayant accès à l'information.

Système d'alerte confidentielle

Formulaire Web sécurisé	www.whistleblowerservices.com/spsx
Messagerie vocale prioritaire	Numéro sans frais : 011-402-572-5475

Ayez à l'esprit que vous êtes tenus de signaler toute violation dont vous avez connaissance des lois, règles, règlements applicables ou des politiques de l'entreprise, y compris les violations du *Code de déontologie*. En cas de doute, parlez-en.

QUAND DOIS-JE FAIRE PART DE MES PREOCCUPATIONS OU POSER DES QUESTIONS ?

Dans l'idéal, vous devez faire part de vos préoccupations ou poser des questions concernant le *Code de déontologie* avant que les problèmes ne surviennent. Si vous avez lieu de croire que vous-même, ou l'un ou l'autre de vos collègues, pourrait contrevenir au droit en vigueur, ou aux politiques de la Société, ou si vous ne vous sentez pas à l'aise concernant une situation spécifique, n'hésitez pas à en faire part. En cas de doute, parlez-en.

Tous les salariés seront traités avec dignité et respect, et aucun ne fera l'objet de représailles, de menaces ou de harcèlement pour avoir fait part de ses préoccupations ou soulevé des questions.



09-2020
©2020 Essex Furukawa Magnet Wire LLC Tout droit reserve

essexfurukawa.com